Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 1

Artikel: Les fortifications en Autriche-Hongrie
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337736

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES FORTIFICATIONS EN AUTRICHE-HONGRIE

La conférence de la Haye, dont l'insuccès éclatant a trompé les espérances des plus optimistes partisans de l'initiative du czar, n'a pas mis un terme, même momentané, aux armements incessants des grandes puissances. Au contraire : pendant l'année qui vient de finir, l'Allemagne et la Russie, pour ne citer que ces deux puissances, ont poursuivi avec activité la réalisation de leurs réformes militaires, préparées, il est vrai, de longue date. Les augmentations d'effectif et les autres améliorations introduites dans les armées de ces deux Etats, ont attiré l'attention de tous les militaires.

Le développement de l'armée austro-hongroise n'a pas suivi, dans ces dernières années, une marche aussi rapide ; cependant l'Autriche-Hongrie a entrepris la réorganisation complète de sa landwehr ; bientôt il y aura, dans chaque corps d'armée, une division complète de troupes d'infanterie de landwehr qui renforcera le contingent de troupes mobiles formé par les divisions de l'armée active.

En 1898, la réorganisation de la landwehr à pied du XIe corps (Lensberg) a été activée par la création de deux nouveaux régiments d'infanterie et d'un commandement de brigade. La division de landwehr du IXe corps (Josefstadt) avait déjà été complétée précédemment ; enfin, après le IIe corps, est venu le tour du VIIIe (Prague), dont la landwehr a été réorganisée l'année dernière [1].

Chacune de ces divisions d'infanterie de landwehr compte cinq régiments, soit un régiment de plus que les divisions de l'armée active. Mais l'égalité est rétablie par le fait que les régiments de Landwehr sont composés de trois bataillons seulement, tandis que les régiments de l'armée active en ont quatre.

Cette année et les suivantes, les autres corps seront successivement renforcés, et selon toutes les prévisions, la réorganisation de la landwehr sera terminée dans quatre à cinq ans. Les effectifs actuels des troupes combattantes austro-hongroises seront alors sensiblement augmentés.

[1] Ces lignes ont été écrites en août 1899. *(Réd.)*.

Dans le domaine de l'artillerie, l'Allemagne a devancé les autres grandes puissances en introduisant un nouveau canon de campagne à tir rapide. La France a dû en faire autant, et la Russie se propose également de doter son artillerie de pièces à tir rapide. Elle adoptera probablement le modèle français, si les essais entrepris avec des pièces de ce modèle donnent de bons résultats.

Bien que, par leur transformation, opérée en 1895, les pièces légères de campagne aient beaucoup gagné en rapidité et en précision de tir, on ne saurait nier que l'artillerie russe resterait en état de grande infériorité tactique vis-à-vis des artilleries étrangères qui possèdent des canons à tir rapide, si la Russie ne se hâtait de transformer à son tour son matériel de campagne.

En Autriche-Hongrie, la situation est analogue. Les améliorations importantes apportées au canon modèle 1875 ne dispensent pas ce pays de la nécessité d'introduire un nouveau canon, répondant à toutes les exigences de la tactique et de la technique modernes.

On se préoccupe aussi, en Autriche-Hongrie, d'armer l'artillerie d'obusiers courts de campagne. Les essais faits soit avec les pièces à tir rapide, soit avec les canons courts, ne sont pas encore complètement terminés.

Il ne nous est pas possible de parler ici des progrès accomplis en Autriche-Hongrie et dans d'autres Etats militaires en matière de fortifications permanentes, car les détails publiés à ce sujet sont naturellement très clairsemés.

Dans sa chronique de juin de l'année dernière, le correspondant allemand de la présente *Revue* a annoncé qu'on avait décidé d'étendre la ligne des forts de Metz par la construction de nouveaux ouvrages extérieurs. Metz prendrait alors rang dans la catégorie des forteresses à grand développement. On se proposerait, paraît-il, de raccorder cette place forte à celle de Thionville, au nord de Metz.

Rien ou presque rien n'a été publié sur les considérations tactiques et techniques qui présideront au choix des emplacements, sur le type des forts à créer, sur leur mode d'occupation et sur leur armement, sur leur tracé, leur écartement et les détails de leur construction et sur leur organisation à l'intérieur du noyau d'enceinte.

Etant donné le caractère même de ces ouvrages de défense,

les détails qui s'y rapportent échappent nécessairement à toute publicité. Tous les Etats militaires travaillent à fortifier leurs frontières, et bien qu'elle ait été contestée par certains auteurs, l'utilité de ces travaux de défense permanente est unanimement admise en pratique. En 1898, le lieutenant-colonel autrichien Carl Kuk, de l'état-major du génie, a publié dans l'*Organ der militär wissenschaftlichen Vereine* (cinquième livraison, 1898), sous ce titre : « Où doit-on établir des forteresses ? » une très intéressante étude, où il cite toute une série d'écrivains étrangers qui ont traité le même sujet.

Moins on a de données sur les forteresses existantes et sur les dispositions effectives prises en vue de leur attaque et de leur défense, plus on en est réduit à consulter les traités spéciaux parus à l'étranger, si l'on veut se faire une idée quelque peu exacte des systèmes de fortifications adoptés dans chaque pays et des idées en cours sur la guerre de siège moderne.

Parmi les traités de fortifications qui ont vu le jour en Autriche-Hongrie, il faut citer au premier rang ceux du lieutenant-feldmaréchal actuel, Moritz Ritter von Brunner, puis l'ouvrage vraiment classique du colonel à l'état-major du génie Ernst, baron de Leithner : *Die beständige Befestigung und der Festungskrieg*, et enfin les *Vorträge über Festungskrieg* rédigées par le lieutenant-colonel d'artillerie Rollinger à l'usage des auditeurs du cours supérieur d'artillerie.

Les écrits nombreux, mais déjà anciens, du général Brialmont, le célèbre auteur belge, sont bien connus. Plus récemment, les ouvrages du capitaine de génie belge V. Deguise : *Forteresses à grand développement* et *Attaque et défense des Forteresses* ont attiré l'attention. Dans deux études très intéressantes publiées par le périodique : *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie- Wesens,* le capitaine à l'état-major du génie autrichien Skwor s'est livré à une discussion approfondie des vues émises par le capitaine Deguise et les considérations qu'il y a ajoutées l'ont amené à conclure que l'on doit, déjà en temps de paix, organiser complètement tout le service de forteresse, afin de réduire le plus possible les travaux à exécuter au moment où la guerre est imminente ou la mobilisation déjà effectuée.

Un des derniers venus parmi les nombreux auteurs allemands qui ont écrit sur ce sujet, le lieutenant-colonel d'ar-

tillerie Gerwien, a fourni en 1898, dans *der Festungskrieg* une contribution à la fois condensée et très solide à l'étude de l'attaque et de la défense des places fortes.

En Russie, le capitaine d'état-major attaché au corps d'ingénieurs, E. Engemann, a écrit sur les fortifications et la guerre de siège la première partie d'un ouvrage qui a été fort bien traduit en allemand par le capitaine Cremat [1]. La deuxième partie, qui doit paraître prochainement est attendue avec intérêt.

Si l'on veut se documenter sur les vues qui, en cette matière, dominent dans d'autres pays, on pourra consulter, pour l'Italie, le volumineux traité du colonel Borgati : *La Fortificazione permanente contemporanea 1898 ;* pour le Danemark, le *Manuel de Fortification et Guerre de siège ;* pour l'Espagne, les *Leciones de fortification 1898* du colonel de génie de la Blave y Garcia, etc.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre ici l'étude comparative de tous les progrès qui ont été accomplis depuis quelques années en Autriche-Hongrie et à l'étranger, dans les diverses branches de l'art militaire. Ce travail nous mènerait trop loin. Notre champ d'étude sera plus restreint. Nous nous occuperons exclusivement, dans les pages qui vont suivre, de fortification, nous bornant à analyser la littérature austro-hongroise la plus récente pour en extraire les principes qui dominent aujourd'hui dans la doctrine et qui, pour la plupart, sont déjà entrés dans le domaine de l'application pratique.

Au lecteur qui voudrait s'orienter sur les progrès de la fortification en Europe de 1874 à 1898, on peut conseiller la lecture de l'étude publiée par un écrivain militaire bien connu : le lieutenant-colonel en retraite Frobenius, dans les *Jahresberichte de Löbell*, XXVe année, 1899.

*
* *

Nos manuels d'instrucion qui, sur les points essentiels, concordent absolument, précisent le type des ouvrages de ceinture.

Ce type est le « fort cuirassé », dans lequel les bouches à feu destinées à battre l'avant-terrain sont placées sur la calotte du « refuge », dans une coupole tournante équilibrée ;

[1] La défense des forteresses modernes au point de vue tactique. 1re partie 1898.

les pièces des traditores — destinées au flanquement des intervalles — dans des casemates ; enfin les canons flanquant les fossés, dans les coffres de la contre-escarpe.

Dans les fortifications de montagne, les pièces principales sont dans des casemates cuirassées ; sur les côtes, elles sont dans des batteries ouvertes, protégées par des cuirasses.

Les ouvrages des fortifications de ceinture se divisent, suivant leur importance, en ouvrages avancés et ouvrages intermédiaires ; les uns et les autres sont du même type ; ils diffèrent au point de vue de la solidité de la construction et de l'artillerie.

Selon l'emplacement de l'ouvrage et la tâche qui lui est dévolue, on en fera un fort cuirassé avancé, ou seulement un point d'appui pour le combat rapproché.

Ce dernier ne renferme, — en dehors de l'infanterie destinée à s'opposer à une tentative d'assaut sur le rempart ouvert, — que des pièces cuirassées légères pour la conduite du combat rapproché. Le fort cuirassé avancé, par contre, est pourvu de bouches à feu pour la défense éloignée et pour la défense rapprochée, placées dans des coupoles rotatives cuirassées.

La présence, dans les forts de ceinture, de canons pour la défense éloignée (l'armement de sûreté, comme on l'appelle), rend toujours nécessaire la protection de ceux-ci au moyen d'une cuirasse ; les « soutiens du combat rapproché », par contre, peuvent, dans certaines conditions bien déterminées de terrain, se passer de la protection de la cuirasse, et l'artillerie légère utilisée sur le rempart ouvert, peut se réfugier, pendant le tir de l'ennemi, dans des casemates à l'épreuve des projectiles.

Ce type sans cuirasse du « point d'appui du combat rapproché » est une réminicence de l'ancien « fort d'artillerie », en faveur vers 1870 et qui ne renfermait à chaque face que l'emplacement pour 4 à 8 canons pour le combat éloigné, entre de puissantes traverses-abris ; pour 2 à 4 pièces sur chaque flanc, destinées à battre les intervalles, enfin pour des bouches à feu ambulantes. La protection de l'infanterie — au moyen de courtes banquettes — aux angles de traverses y était insuffisante et ne venait d'ailleurs, qu'en seconde ligne. Dans le fort à double rempart, l'infanterie était complètement séparée de l'artillerie et reléguée dans l'arrière-rempart. Elevés sur les points tactiques les plus importants, ces « forts d'artillerie »

devaient, non seulement garantir la sécurité de l'emplacement, mais encore prendre part à toutes les phases du combat. Grâce à la puissance de leur armement pour le combat éloigné, et à leur position dominante, il leur était possible de commencer le combat déjà au point extrême de leur portée et d'agir d'une manière efficace sur la seconde position de l'artillerie, alors décisive. Ces ouvrages étaient également en état, grâce à leurs « bouches à feu ambulantes », à leur garnison d'infanterie et au fait que leur position les mettait à l'abri d'un coup de main, — de résister avec succès à une attaque rapprochée.

L'introduction d'un projectile brisant et des obus à balles, soit shrapnels, a rendu absolument nécessaires les cuirasses protectrices. Le rempart ouvert ne pouvait plus être utilisé comme emplacement pour les batteries que dans certains cas tout à fait exceptionnels, notamment, lorsque la perspective semble exclue d'un combat d'artillerie prolongé.

Abstraction faite des projets idéaux (Brialmont), l'armement du « fort cuirassé » moderne, comparé à celui de l'ancien « fort d'artillerie », est réduit à un minimum.

Dans l'ouvrage mentionné plus haut, du colonel baron Leithner, l'armement des typesreprésentés dans l'atlas de plans qui l'accompagne, consiste principalement en obusiers, en mortiers cuirassés, en canons de petit calibre et de tir rapide. L'installation sous cuirasse de pièces lourdes à grande portée et à trajectoire tendue nécessite des frais énormes, ce qui oblige, dans la plupart des cas, à en faire abstraction.

Mais, dans l'intérêt d'une défense efficace et portée jusqu'à l'extrême limite de l'avant-terrain, il importe que l'armement des « forts d'unité » en artillerie pour le combat éloigné consiste en pièces à trajectoire tendue, afin que son effet sur l'assaillant se fasse sentir d'une manière sensible dès la première phase de l'attaque, et le force de rester, avec son matériel de siège, en dehors de la portée maxima de l'artillerie du fort et, par conséquent, très loin de la ceinture.

Comme, cependant, on recule devant les frais d'installation, sous cuirasses, du nombre nécessaire de lourdes pièces pour la défense éloignée, celles-ci sont fréquemment réunies en « batteries annexes » où elles sont sous la protection du fort et où elles peuvent tenir, si les installations sont convenables, même pendant la dernière phase du combat d'artillerie.

Les ouvrages de fortification eux-mêmes ou bien ne pos-

sèdent pas d'artillerie pour la défense éloignée (comme les « points d'appui pour la défense rapprochée »), ou bien, — lorsque les circonstances locales permettent de réunir les bouches à feu pour la défense éloignée à celles pour la défense rapprochée dans les forts cuirassés d'unité, — n'ont de cuirasses que sur les obusiers et les mortiers.

*
* *

Ce mode d'armement est maintenant combattu par deux officiers autrichiens, qui démontrent la nécessité qu'il y a d'installer, sur les points tactiques importants, dominants, décisifs, de la ceinture, des bouches à feu à grande portée et à trajectoire tendue, et qui demandent d'une manière pressante, vu l'importance de ces pièces, leur réunion dans des « batteries cuirassées. »

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Nominations. — La suppression des exercices de landsturm. — L'affaire de Wallenstadt. — Réforme de l'instruction du tir dans l'infanterie. — Une démission.

Avant de terminer l'année 1899, le Conseil fédéral a repourvu les deux commandements vacants, par la nomination du colonel de cavalerie Ulrich Wille au commandement de la VIe division, et par celle du colonel d'infanterie Hermann Heller au commandement des « troupes de la défense du Gothard »; le commandant du Gothard a rang de colonel-divisionnaire.

Sur le nouveau commandant de la VIe division il y a peu de chose à ajouter à ce qu'en a dit la Chronique du mois de décembre 1899. Cette nomination était prévue; elle était désirée aussi par tous ceux qu'avaient affligés les circonstances qui avaient amené la démission du colonel Wille et qui regrettaient que ses incontestables talents demeurassent inutilisés.

Il y a à apporter aux renseignements donnés sur sa carrière antérieure une rectification. Lorsqu'il fut appelé aux fonctions d'instructeur en chef